

# PV Conseil Municipal du 20/04/2018

Téléphone : 02.99.34.10.20  
Télécopie : 02.99.34.09.04

**Date de convocation :** 13 avril 2018  
**Début de séance :** 19h30  
**Fin de séance :** 23h20

**Nombre de conseillers en exercice :** 15  
**Nombre de conseillers présents :** 11  
**Nombre de pouvoirs :** 3  
**Nombre de voix :** 14

M. Claude ROBIN à M. Patrick BERTIN  
Mme Annie HEDREUL à M. Ronan COUDRAIS  
Mme Nathalie LEVEIL à Mme Christelle LECOQ  
**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Annick CLOLUS

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 30 mars 2018.

**PREAMBULE :** Intervention de M. Loïc BOISROUX, conciliateur de justice

## 25-18 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les associations suivantes ont fait une demande au titre des subventions 2018 :

ASSOCIATIONS	Proposé pour 2018
LALAC	400.00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	150.00
CLUB DES RETRAITES	200.00
ECOLE PUBLIQUE (sortie scolaire 20€/enfant)	1620.00
ECOLE PRIVEE (sortie scolaire 20€/enfant)	1360.00
SECTION FOOT	1800.00 +200.00 € except
ASK	450.00
SUPERMOTARD	0.00
MALADIE DE CHARCOT	250.00
COMITE DES FETES	1000.00
TELETHON	750.00
SECOURS CATHOLIQUE	50.00
FNATH	50.00
CARNAVAL ECOLE PRIVEE (AEPEC)	0.00
APEEP	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>8280.00</b>

**Le conseil municipal, à 12 voix pour et 2 voix contre, décide :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2018 aux associations comme indiquées dans le tableau ci-dessus
- **DE CONDITIONNER** les subventions suivantes au déroulement effectif de l'évènement : subvention exceptionnelle Réveil de Lohéac football (voyage à

Barcelone) d'un montant de 200 €, le Père Noël des commerçants (150 €) et une partie du Téléthon (250 €), l'autre partie étant une régularisation de 2017.

**VOTE : POUR 12 - CONTRE 2 - ABSTENTION 0**

## 26-18 DEMANDE PARTICIPATION APPRENTISSAGE ET VOYAGES SCOLAIRES

L'école « Bâtiment CFA » a sollicité de la commune une participation aux frais de fonctionnement pour un apprenti domicilié sur Lohéac (65 €).

Le collège Saint-Joseph de Pipriac a sollicité la commune pour une participation aux voyages scolaires organisés pour les élèves domiciliés sur Lohéac : séjour au ski (5 x 485 €), séjour à Whitland (1x350€), séjour en Espagne (3x415 €).

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE REFUSER** l'attribution de subventions pour les demandes indiquées ci-dessus

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

## 27-18 TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE 2018-2019

Pour information, en 2016-2017, les dépenses liées au restaurant scolaire ont été de 78 852,05 € et les recettes s'élevaient à 50 687,10 € (-28 164,95 €) (Hors coût entretien bâtiment, maintenance et assurance)

TARIFS	Tarifs 2017/2018		Tarifs 2018/2019 PROPOSES	
	Hors commune	Résidents LOHEAC	Hors commune	Résidents LOHEAC*
Inscription annuelle ou mensuelle	4.00	3.80	<b>4.30</b>	<b>4.00</b>
Inscription exceptionnelle				

**\*Résident Lohéac : subventionné à hauteur de 0.30 €**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE MODIFIER** la tarification du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

## 28-18 TARIFICATION GARDERIE PERISCOLAIRE 2018-2019

Pour information, en 2016-2017, les dépenses liées à la garderie périscolaire ont été de 19 517,39 € et les recettes s'élevaient à 11 765,90 € (- 7 751,49 €) (Hors coût entretien bâtiment, maintenance et assurance)

Tarifs 2017/2018		Tarifs 2018/2019 PROPOSES	
Hors commune	Résidents LOHEAC	Hors commune	Résidents LOHEAC*
2.10	1.90	<b>2.40</b>	<b>2.10</b>

\*Résident Lohéac : subventionné à hauteur de 0.30 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE MODIFIER** la tarification de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

### 29-18 LOTISSEMENT LANDE DE LA COUR NEUVE : FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES TERRAINS

Par délibération du 13 mai 2016 (n°39/16), le conseil municipal décidait de fixer le prix du m<sup>2</sup> à 50,00 € TTC (hors frais de notaire et divers), de fixer le dépôt de garantie lors de la signature du compromis de vente à 1000,00 € TTC minimum pour l'acheteur et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Hors, la délibération, qui concernait la deuxième tranche, en cours de viabilisation, mentionnait 8 lots alors que l'implantation définitive n'en compte plus que 7. Il est donc nécessaire de revoir la délibération avec ce bon nombre.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE FIXER** le prix du M<sup>2</sup> à 50.00 € TTC (hors frais de notaire et divers) pour les 7 lots de la deuxième tranche
- **DE FIXER** le dépôt de garantie lors de la signature du compromis de vente à 1 000.00 ttc minimum pour l'acheteur,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

### 30-18 REMPLACEMENT CHAUDIERES : VALIDATION DES DEVIS

Afin de procéder au remplacement des chaudières de l'école Les Panvolettes et du bâtiment accueillant la salle des associations et la médiathèque, trois entreprises ont été consultées.

Ces chaudières sont vétustes et ont chacune des dysfonctionnements qui entraîneraient des réparations provisoires. Une opportunité de financement grâce aux certificats d'économie d'énergie s'est présentée et est envisageable, à condition de réaliser les travaux en 2018 (facture acquittée).

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** les devis de la société Air V pour des montants de 14 503,51 € TTC (école) et de 14 085,98 € TTC (médiathèque)
- **DE DEMANDER** une subvention par le biais des CEE pour des montants estimés de 8 552,88 € (école) et de 9 406,19 € (médiathèque)

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

### 31-18 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe, que par courrier du 9 avril 2018, Lexonot Notaires associés nous a transmis une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

- Immeuble situé 14 rue de la Poste cadastré E 276 (52 ca)

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE RENONCER** à exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

### 32-18 PARTICIPATION AUX DEPENSES DU RASED

Par courrier en date du 15 mars, le Maire de Guipry-Messac nous sollicitait afin de participer financièrement au renouvellement du matériel pédagogique et informatique du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté), pris en charge par Guipry-Messac depuis plusieurs années.

Le conseil municipal de Guipry-Messac a voté la répartition de ses dépenses exceptionnelles aux communes dont les élèves sont accueillis par le RASED.

Pour procéder au règlement, il est nécessaire d'établir une délibération.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** la participation communale au financement du matériel pédagogique et informatique du RASED pour un montant de 89,93 €

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

### 33-18 AVENANT AU MARCHÉ LOTISSEMENT LOT 1 « TERRASSEMENTS – VOIRIE – EAUX PLUVIALES – ESPACES VERTS »

Lors des travaux de viabilisation, l'entreprise Sauvager TP a constaté un problème de solidité du terrain. Une purge s'avère nécessaire, hors elle n'était pas prévue lors de l'établissement du marché. Il est donc nécessaire de réaliser un avenant au marché. Sauvager TP nous a fait parvenir le devis établi à Cette modification entraîne un avenant au marché, celui-ci passant à 161 151,60 € HT au lieu de 145 000,00 € HT.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** l'avenant au marché de l'entreprise Sauvager TP pour la viabilisation de la tranche 2 (7 lots) – lot 1 « Terrassements – Voirie – Eaux pluviales – Espaces verts » du lotissement de la Lande de la Cour Neuve pour un montant global de 1 64 381,92 € HT, soit une plus-value de 16 151,60 € HT
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

#### **34-18 LOTISSEMENT DE LA LANDE DE LA COUR NEUVE : AUTORISATION DE SIGNATURE M. LE MAIRE**

Afin de pouvoir procéder au règlement des différentes factures rattachées au lotissement de la Lande de la Cour Neuve, il est nécessaire d'établir une délibération pour la Trésorerie autorisant M. le Maire à signer tous les documents afférents aux devis et aux marchés du lotissement.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents aux devis et aux marchés du lotissement de la Lande de la Cour Neuve

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

#### **35-18 ACCUEIL PERISCOLAIRE ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS**

Il a été constaté des problèmes d'autonomie sur les temps périscolaires pour des enfants de toute petite section.

La municipalité ne souhaite pas freiner les inscriptions à l'école et autorise donc les inscriptions avant l'âge de trois ans à l'école publique Les Panvolettes.

Par contre, elle propose que les services périscolaires ne soient pas ouverts aux enfants n'ayant pas atteint l'âge de trois ans révolus.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE NE PAS ADMETTRE** les enfants de moins de trois ans aux services périscolaires à partir de la rentrée scolaire 2018-2019
- **D'INTEGRER** cette mention dans le règlement des services périscolaires

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur les dossiers en cours (Mairie)
- Créneaux piscines
- Accueil périscolaire enfant de moins de 3 ans
- Rencontre avec les élus de la commune de Oingt

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Fermeture mairie pour préparation déménagement les mardis de juin (puis en octobre si besoin)
- Diffusion de l'Info des Lohéaciens du mois d'Avril
- Inauguration remise DVD médiathèque samedi 19 mai
- Voiture non roulante rue du Manoir – passage gendarmerie